

Organisation et dotation des Services industriels de Delémont

1 **PREAMBULE**

Dans le cadre de la réorganisation des services techniques, le Conseil communal a revu l'organigramme des Services industriels de Delémont (SID). En vertu de l'article 29 du ROCM, le Conseil de Ville est appelé à autoriser les emplois qui en découlent. La nouvelle dotation des SID telle qu'elle est proposée au Conseil de Ville est de 26.5 postes, contre 28 actuellement.

2 **NOUVELLE DOTATION ET ORGANIGRAMME**

La nouvelle organisation des SID est jointe au présent message. De manière générale, les remarques suivantes peuvent être faites :

- réduction de la dotation de 28 à 26.5 postes ;
- simplification de la structure opérationnelle ;
- suppression des postes d'auxiliaires pour les tâches pérennes ;
- amélioration des prestations de services par la création d'un service clientèle permettant de répondre aux nombreuses nouvelles exigences découlant de la nouvelle législation fédérale, en collaboration avec d'autres services électriques communaux ;
- prise en compte des nouvelles exigences en matière de comptabilité en laissant ouvertes différentes possibilités quant au fonctionnement du service financier des SID, notamment afin d'assurer une meilleure suppléance et des synergies avec le Service financier de la commune.

La nouvelle dotation est détaillée ci-dessous.

2.1 ***Chef de service des SID***

Le chef de service (100 %) assume la direction des SID. Il est également responsable de la gestion des réseaux électriques et d'éclairage public.

La suppléance du chef des SID est assumée par le chef du réseau d'eau.

2.2 ***Comptabilité des SID***

La comptabilité des SID est aujourd'hui assurée par le responsable administratif. Du fait des nouvelles exigences de la législation, en matière d'électricité en particulier, il n'est plus possible d'assumer à la fois les tâches relatives à la comptabilité et celles relatives à la gestion administrative du service (cf. § 2.3).

Dans le cadre du moratoire relatif à la prochaine retraite du responsable administratif, différentes options sont en cours d'évaluation, à savoir :

- maintien d'un comptable indépendant au SID ;
- externalisation de la comptabilité ;
- partage de ressources communes avec d'autres services industriels ;
- confier la comptabilité des SID au Service financier de la commune.

L'organisation telle que soumise au Conseil de Ville laisse la porte ouverte à ces différentes options. Quelle que soit la solution retenue, 1 poste à 100 % est prévu dans la dotation proposée. En fonction des choix retenus ultérieurement à ce sujet, la dotation sera revue en conséquence.

2.3 ***Service clientèle***

Il est proposé que l'administration des SID devienne le service clientèle, appellation qui correspond mieux aux tâches actuelles.

Ce service sera composé de 6.5 postes répartis comme suit :

- 1 chef du service clientèle
- 2 agents administratifs 1
- 2.5 postes d'agents administratifs 2, 3 ou 4
- 1 releveur d'index

Comme évoqué ci-après au § 4, une partie des tâches du service clientèle sera partagée entre les services industriels de l'arc jurassien dans le cadre du pôle commercial.

2.4 Système d'information du territoire (SIT)

Les tâches principales du SIT sont, conformément à la législation fédérale en vigueur, de tenir les plans des réseaux à jour.

Le SIT est composé de 2 postes, à savoir :

- 1 administrateur SIT
- 1 dessinateur 3

Le SIT effectue également des tâches pour les autres services de la Municipalité, voire pour d'autres partenaires. En moyenne, les prestations facturées sont de l'ordre de 40 %.

2.5 Service de l'eau et du gaz

Les tâches du Service de l'eau sont de garantir l'alimentation en eau potable de la ville, notamment la gestion et l'entretien du réseau et d'en surveiller la qualité selon la législation fédérale en vigueur (Loi sur les denrées alimentaires). A terme, il est souhaité que des prestations du service de l'eau soient mises à disposition des communes de l'agglomération. Le cas échéant, une révision de la dotation pourrait être nécessaire.

Les prestations d'entretien, d'exploitation et d'extension du réseau de gaz des communes de Delémont, Courroux, Courrendlin, Rossemaison et Courtételle, réalisées par le Service du gaz, sont placées sous la responsabilité de Régio gaz SA et refacturées aux communes via cette société.

Dans la pratique, les Services de l'eau et du gaz forment une seule équipe, le chef d'équipe, le sous-chef d'équipe et les ouvriers assumant à la fois des prestations dans le domaine de l'eau et dans le domaine du gaz. Ils assument un service de piquet 24h/24.

Le Service de l'eau comprend les postes suivants :

- 1 chef de réseau d'eau (100 %)
- 1 chef d'équipe (50 %)
- 1 sous-chef d'équipe (50 %)
- 2 ouvriers 1, parmi lesquels se trouve le fontainier
- 1 ouvrier 2, 3 ou 4

Le Service du gaz comprend les postes suivants :

- 1 chef d'équipe (50 %)
- 1 sous-chef d'équipe (50 %)
- 1 ouvrier 1
- 1 ouvrier 2, 3 ou 4

2.6 Service de l'électricité

Le Service de l'électricité assume les prestations d'entretien, d'exploitation et d'extension des réseaux électriques et d'éclairage public de la ville ainsi que le service de piquet 24h/24. Le chef du réseau électrique est le chef des SID.

Le Service de l'électricité comprend les postes suivants :

- 1 chef d'équipe (100 %)
- 1 sous-chef d'équipe (100 %)
- 4 ouvriers 1
- 2 ouvriers 2, 3 ou 4

2.7 Divers

Les postes de délégué à l'énergie (50 %) et de chef de chantier (50 %), non repourvus suite à la retraite du titulaire, sont abandonnés.

La gestion des eaux usées, assumée actuellement par le Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, pourrait être transférée aux SID à la fin du PGEE. Le cas échéant, une modification de la dotation sera demandée au Conseil de Ville.

3 COMPARAISON AVEC LA DOTATION ACTUELLE

La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire autorise pour le Département de l'énergie et des eaux une dotation de 28 personnes.

Selon détails du chapitre 2, la nouvelle dotation est de 26.5 postes.

4 PARTENARIATS DES SID AVEC D'AUTRES SERVICES INDUSTRIELS

En adéquation avec les conclusions des rapports relatifs à l'avenir des SID, approuvés par le Conseil de Ville en mai 2005, les SID cherchent des partenariats à chaque fois qu'une occasion se présente afin de trouver des solutions plus efficaces et moins onéreuses. On peut notamment citer les éléments suivants :

- développement de projets communs avec la Charte des services électriques de l'Arc jurassien, ci-après Charte, dans le cadre de l'adaptation à la LApEI (informatique, règlements, ...)
- achat groupé d'énergie au sein de Youtility avec 120 partenaires pour un volume de 12 % de l'énergie totale suisse (Delémont, représentant la Charte par le chef de service des SID, fait partie du comité d'approvisionnement)
- étude avec les 16 partenaires principaux (sur environ 120) de Youtility SA afin de définir une stratégie commune et de l'imposer comme stratégie future de Youtility SA ;
- mandat d'étude au sein de la Charte pour identifier des synergies à cours-moyen-long termes entre les services industriels du Canton du Jura et Jura Sud.

Il résulte de ces différentes études que les meilleures synergies possibles - qui permettent de défendre au mieux les intérêts des SID, et par eux de la Municipalité - sont de développer des collaborations avec les membres de la Charte.

En rapport avec l'organisation et la dotation des SID, il est important de signaler que les services industriels du Canton du Jura et du Jura Sud (Delémont, Moutier, Saint-Imier, Tramelan, La Neuveville, Develier, Lamboing, Nods) ont signé une déclaration d'intention de collaborations commerciales. Cette collaboration se fera sous forme d'un pôle commercial (PoCo) dont Delémont sera le centre pour tous les membres de la Charte. Des prestations du service clientèle des SID seront ainsi facturées aux partenaires de la Charte selon une clef de répartition considérant notamment le nombre de clients et la quantité d'énergie vendue.

Concrètement, sur 3 équivalents plein temps (EPT) prévus dans l'organigramme annexé au présent message, 1.3 à 1.5 EPT pourrait être dédié à ce pôle commercial.

A l'heure de la rédaction de ce message, une déclaration d'intention des différents exécutifs est en circulation. Lors du Conseil de Ville du 31 août 2009, des informations plus précises pourront être données quant aux participations des différents partenaires.

5 INCIDENCES FINANCIERES

La diminution de la dotation et le partage de ressources humaines dans le cadre de PoCo auront forcément une incidence positive sur les comptes de charges (rubrique 1602) du budget de fonctionnement.

Selon les estimations faites, avec la dotation et l'organisation proposées, la diminution de la masse salariale nette du Service électrique (rubrique 1602) est évaluée à environ Fr. 100'000.- par année en tenant compte des synergies développées avec les membres de la Charte.

6 PROPOSITIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Considérant :

- 1) les effets positifs des propositions sur la masse salariale,
- 2) la cohérence avec les conclusions de l'étude "Avenir des SID" acceptée par le Conseil de Ville en mai 2005,
- 3) la recherche de différentes possibilités de collaboration et partenariats,
- 4) les très bonnes relations au sein de la Charte,
- 5) la cohérence de l'organisation et de la dotation des SID proposées en relation avec l'organisation acceptée par le Conseil communal dans le cadre de la réorganisation des services techniques en 2008,
- 6) la dotation inférieure des SID (26.5 postes) par rapport à celle qui est autorisée actuellement par le Conseil de Ville (28 postes),

le Conseil communal recommande au Conseil de Ville d'accepter la nouvelle dotation des SID selon l'organigramme annexé au présent message. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaires sera adaptée en conséquence.

7 PRÉAVIS DES AUTORITÉS

La Commission de l'énergie et des eaux et la Commission des finances ont préavisé favorablement ce message.

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter ce message et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 juin 2009

Fonction
Classification
Taux d'occupation

Organigramme futur des SID
Dotation actuelle : 28 postes
Dotation future: 26.50 postes

